



FICHE d'INSCRIPTION au Tai-Chi & Qi-Gong

NOM : M^{me} / M. _____

Prénom : _____ Parrain : _____

Date naissance : _____

Adresse : _____

CP ville : _____

Fixe : _____ Portable : _____

Profession : _____

Adresse mail : _____

Autres sports : _____

Horaire des cours collectifs (durée 120 ~ 180 minutes d'entraînement)

MERCREDI	cours du Tai-Chi <i>Forme</i>	de 18h à 20h30	Gymnase Goutte d'Or	<input type="checkbox"/>
SAMEDI	cours du Nei-Gong <i>Qi-Gong</i>	de 9h30 à 12h	Gymnase Ronsard	<input type="checkbox"/>
DIMANCHE	cours de Tai-Chi <i>forme</i>	de 9h30 à 12h30	Gymnase Durantin	<input type="checkbox"/>

TARIFS Cotisation d'adhésion annuelle **OBLIGATOIRE** incluant l'assurance **50 €**
Valable de septembre à septembre – **non remboursable**

FORFAITS – tarif annuel – paiement échelonné possible – COCHER LE FORFAIT CHOISI

				Avec cotisation	
FORFAIT - SIMPLE	<u>UN cours par semaine,</u>	<input type="checkbox"/>	300 €	_____	350 €
FORFAIT - DUO	<u>DEUX cours par semaine</u>	<input type="checkbox"/>	400 €	_____	450 €
FORFAIT - ANNUEL et ASSISTANTS	Accès à tous les cours	<input type="checkbox"/>	450 €	_____	500 €
FORFAIT -TRIMESTRIEL	Accès à tous les cours	<input type="checkbox"/>	150 € + 50€ le 1 ^{er} trimestre		
COURS à l'UNITE – incluant l'assurance		<input type="checkbox"/>	20 €		

La totalité du règlement de l'adhésion à l'association et des frais de cours doit se faire DÈS L'INSCRIPTION.

Un étalement du paiement est possible par tranches de 50, 100 ou 150 euros mensuels (uniquement).

Vous pouvez préciser les dates d'encaissements souhaités au dos de chaque chèque

DATE 1^{er} cours : ___ / ___ / _____ Date de paiement 1 : ___ / ___ - ___ Nombre de chèques _____

Merci de prendre connaissance et d'accepter le règlement intérieur de l'association AU VERSO de ce document en apposant date et signature pour valider votre inscription.

☐☐ Ne rien écrire ci-dessous -Cadre réservé à l'administration ☐☐

Certificat médical fourni

Si le membre a besoin d'un REÇU, cochez ici

En l'absence de certificat médical, vous ne serez pas pris en charge par l'assurance en cas d'accident



Règlement intérieur de l'Association V.M.C.C.

1. Avant toute inscription, un cours d'essai **gratuit** est accordé.
2. Chaque adhérent doit fournir dès l'inscription, un certificat médical, indiquant qu'il est apte à suivre des cours de Tai-Chi et/ou Qi-Gong. En l'absence d'un certificat, l'assurance de l'association ne pourra pas prendre en charge en cas d'accident.
3. Pour le bon déroulement des cours, chacun doit respecter quelques règles simples de **savoir-vivre** ensemble :
 - Respecter les horaires des cours ;
 - Arriver dans le gymnase en tenue appropriée. Un vestiaire est à disposition pour les changements de tenue ;
 - Signer obligatoirement la feuille de présence lors de son arrivée en salle de cours ;
 - Si nécessaire, prévenir immédiatement l'enseignant si vous devez quitter le cours avant sa fin ;
 - Éteindre (ou mettre en mode silencieux) les téléphones portables dès le début du cours ;
 - Respecter le silence pendant l'enseignement pour permettre la concentration de chacun,
 - Aider au rangement au début et à la fin de chaque cours.
4. Pour suivre les cours, une tenue ample et sobre (**pantalons noirs** de préférence avec **T-Shirt & chaussons**) est fortement conseillée ; de même il vous est demandé d'éviter de mettre du parfum ou de l'eau de toilette afin de ne pas déranger l'odorat de chacun.
5. Modalités de paiement des cours : la totalité du paiement de l'adhésion à l'association et des frais de cours doit se faire dès l'inscription. Si vous souhaitez un étalement du paiement des frais de cours, les chèques doivent être établis par tranches de 50, 100 ou 150 euros (uniquement) et la date d'encaissement précisée au dos de chaque chèque. TOUS LES CHEQUES doivent être remis ensemble à l'adhésion.
6. Nous attirons votre attention sur le fait que notre association pratique des tarifs peu chers (sûrement parmi les plus bas de la capitale) et ceci n'est possible que dans le cadre d'une association comme la nôtre, basée sur le bénévolat d'une partie de ses membres. Une conséquence de ce parti pris est que **les frais d'adhésion et les frais de cours sont non-remboursables**. En cas d'incapacité totale de continuer les cours pour cause de force majeure à justifier, le conseil pourra éventuellement décider d'un remboursement partiel des frais des cours.
7. En cas de motivation pour s'engager activement dans la vie de l'association, vous pouvez proposer vos compétences pour aider à l'administration de l'association (animation du site web, distribution de flyers autour de vous..),
8. Tout membre peut potentiellement devenir assistant. Les cours ont lieu le mardi matin de 8h à 10h au gymnase Ronsard. On devient assistant selon les critères suivants :
 - Avoir une ancienneté de minimum 1 an ;
 - Une bonne connaissance des six sections ;
 - Une présence régulière aux cours, minimum 2 fois par semaine.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / ____

Signature :

Photo

